Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_61-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SPEZET

Nombre de conseillers municipaux Afférents au conseil municipal :19

Nombre de conseillers municipaux en fonction : 19

Nombre de conseillers municipaux Qui ont assisté à la séance : 17

Nombre de conseillers municipaux présents ou représentés : 19

Date convocation : 29/05/2026
Date d'affichage de la convocation : 29/05/2026

2026-61

Séance du 5 juin 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le cinq juin à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CLECH François, Maire.

17 Présents : LE CLECH François, DUIGOU Anne-Marie, GUIFFES Laurent, LOHÉAC Sandrine, SAUVAGE Yannick, VIRIQUE Anne-Marie, BOURVEAU Marlène, LE SCOUL Jean-Yves, CONAN Elisabeth, RANNOU Anthony, COTTY Dominique, JOUILLE Nicolas, MADEC Anaëlle, CITERIN Baptiste, LE MOAL Sylvie, HOUSSAIS Coline, COUTELLER Noël.

2 Absents excusés : EVERAERT Thierry (procuration à LE CLECH François) CONSTANTIEN Thibault (procuration à LE MOAL Sylvie)

Secrétaire de séance : DUIGOU Anne-Marie

Subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) Exercice 2026

Rapporteur Anne-Marie DUIGOU

Le fonctionnement du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Spézet sur l'exercice 2026 nécessite le versement d'une subvention communale dont le montant de 6 300 € a été prévu au budget primitif.
Cette subvention permettra au CCAS de poursuivre les différentes missions menées les années précédentes, telles que les aides aux personnes en difficulté, le repas et colis de noël des ainés.
Par conséquent, il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention d'un montant maximum de 6 300 € pour l'exercice 2026, au Centre Communal d'Action Sociale de Spézet. La dépense est inscrite au budget primitif 2026 de la commune à l'article budgétaire 657363.

Le Conseil municipal,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212902787-20260605-DE_2026_61-DE

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents ou représentés

- Autorise le versement d'une subvention d'un montant de 6 300 € au Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Spézet pour l'exercice 2026
- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- DIT que les crédits sont inscrits au budget à l'article 657363.

La secrétaire de séance, Le Maire,

Anne-Marie DUIGOU François LE CLECH

Le maire :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être sais par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.